

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

Délibération
n° 2020.01.015.B

**Travaux de Bus à
Haut Niveau de
service (BHNS) de
GrandAngoulême -
mobilier des quais de
stations - Avenant 1**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.01.015.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE GRANDANGOULEME - MOBILIER DES QUAIS DE STATIONS - AVENANT 1

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°7B du 31 janvier 2019, le bureau communautaire a approuvé le choix d'un marché relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – pour le mobilier des quais de stations.

La commission d'appel d'offres de GrandAngoulême du 31 janvier 2019 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BOSCHER SIGNALETIQUE, 2 rue du Fonteny – 44200 COUERON, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 210 453,40 €HT (variante retenue).

Le marché est simple à prix unitaires sur quantité constatée.

Il est nécessaire de passer un avenant pour ajouter des prix nouveaux au bordereau des prix.

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché pour les travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême - mobilier des quais de stations, attribué à la société BOSCHER SIGNALETIQUE, 2 rue du Fonteny – 44200 COUERON, pour l'ajout de nouveaux prix, sans incidence financière,

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 février 2020

Affiché le :

05 février 2020



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

AVENANT N°1

MARCHE N°2018-25

TITULAIRE : BOSCHER Signalétique et Image

2 rue de Fonteny – 44 220 COUERON

OBJET DU MARCHE : Equipements des quais de stations dans le cadre des travaux du bus à haut niveau de service du Grand Angoulême

LOT EQUIPEMENTS DES QUAIS DE STATIONS

Indice	Date	Statut
B	14/01/2020	Création

Rédigé	Vérifié	Validé le
ijs		

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
1. <i>OBJET DU MARCHE</i>	3
2. <i>OBJET DE L'AVENANT</i>	3
3. <i>NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX</i>	4
3.1 Incidence financière du présent avenant	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Montant global du marché.....	Erreur ! Signet non défini.
4. <i>DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX</i>	4
5. <i>PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT</i>	4
6. <i>CLAUSES GENERALES</i>	4

PREAMBULE

Entre les soussignés :

La Société Publique Locale GAMA

Représentée par Jean-Philippe POUSSET, Président Directeur Général

25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex

Agissant au nom et pour compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
ci-après dénommée « Le Mandataire »

et

BOSCHER Signalétique et Image

Représenté par Fabien PAQUET, Président

Forme sociale : SASU

Ayant son siège social : 2 rue de Fonteny 44 220 COUERON

N° de SIRET : 868 800 343 0006

Titulaire du lot EQUIPEMENTS DES QUAIS DE STATIONS

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché n°2018/25, conclu entre la société GAMA et le Titulaire, portant sur les travaux relatifs au lot Equipements des quais de stations dans le cadre de l'opération BHNS système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire de Grand Angoulême, a été notifié en date du 21 février 2019 pour les montants suivants :

Décomposition du marché HT	
Base : Phase 1 + 2 :	175 244.00 €
PSE : Phase 1 + 2 :	35 209.40 €
Montant du marché HT	210 453.40 €
TVA 20 %	42 090.68 €
Montant du marché TTC	252 544.08 €

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

1/ de diminuer le montant du marché après précisions des prestations à prendre en compte faisant l'objet de l'Ordre de Service N°2 du 11 mars 2019

2/ d'ajouter de nouveaux prix unitaires dans le DQE du marché dont les montants ne font pas augmenter le montant global du marché de l'entreprise titulaire.

3. INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant global du marché de l'entreprise titulaire :

<i>OS N°2 – Diminution du marché HT de : (4.7%)</i>	<i>9 997.80 €</i>
Nouveau montant du marché HT :	
Phase 1 : Base + PSE:	171 036.00 €
Phase 2 : PSE :	29 419.60 €
Nouveau montant du marché HT	200 455.60 €
TVA 20 %	40 091.12 €
Montant du marché TTC	250 546.72 €

Conformément à la notification de l'Ordre de Service N°1, seule la phase N°1 est affermie.

Le montant du marché à prendre en compte est donc le suivant :

Montant du marché affermi HT	171 036.00 €
TVA 20 %	34 207.20 €
Montant du marché TTC	205 243.20 €

4. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai global du marché reste inchangé.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT

L'avenant n°1 est constitué du présent document et de son annexe intitulée comme suit :

Annexe n°1 : Ordre de Service N°2

Annexe n°2 : FIM N°2

Annexe n°3 : DQE de la dernière facturation

Annexe n°4 : Tableau des prix nouveaux

6. CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La titulaire renonce expressément à tous recours, contestation et toutes demandes d'indemnisations quelles qu'elles soient pour les faits objet de la signature du présent avenant.

Fait à Angoulême, le

Le Titulaire mandataire

BOSCHER Signalétique et Image

Titulaire du lot MOB

Le Mandataire

SPL GAMA

agissant au nom et pour le compte de GrandAngoulême

Tableau des prix nouveaux MOB

Validé par le MOAD

PN	INTITULE		BPU	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant	Accord MOE	Montant validé	Accord MOA le	Observations	N° FIM
PN 001		Fourniture de Plans d'atelier pour armoire Sécurité Sociale	Habillage d'armoire	1	ft	1006,8	1 006,80	X				
PN 002		Habillage armoire Sécurité Sociale	Habillage d'armoire	1	ft	18310	18 310,00	X				
PN 003		Prise de cote sur GC armoire	Habillage d'armoire	1,00	ft	483,00	483,00	X				
PN 004		Plus value pour réalisation d'un cadre horaire et d'une trappe	Totem signalétique PSE	8,00	Unité	410,60	3 284,80	X				2
PN 005		Perçage des massifs et scellement + goulons	Totem signalétique PSE	20,00	Unité	284,30	5 686,00	X				2
PN 006		Plus value pour changement adhésif par peinture	Totem signalétique PSE	22,00	Unité	221,20	4 866,40	X				2
PN 007		Vitres		1,00	Unité	3 441,70	3 441,70	X				3



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

AVENANT N°1

MARCHE N°2018-25

TITULAIRE : BOSCHER Signalétique et Image

2 rue de Fonteny – 44 220 COUERON

OBJET DU MARCHE : Equipements des quais de stations dans le cadre des travaux du bus à haut niveau de service du Grand Angoulême

LOT EQUIPEMENTS DES QUAIS DE STATIONS

Indice	Date	Statut
B	14/01/2020	Création

Rédigé	Vérfié	Validé le
ijs		

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
1. <i>OBJET DU MARCHE</i>	3
2. <i>OBJET DE L'AVENANT</i>	3
3. <i>NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX</i>	4
3.1 Incidence financière du présent avenant	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Montant global du marché.....	Erreur ! Signet non défini.
4. <i>DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX</i>	4
5. <i>PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT</i>	4
6. <i>CLAUSES GENERALES</i>	4

PREAMBULE

Entre les soussignés :

La Société Publique Locale GAMA

Représentée par Jean-Philippe POUSSET, Président Directeur Général

25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex

Agissant au nom et pour compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
ci-après dénommée « Le Mandataire »

et

BOSCHER Signalétique et Image

Représenté par Fabien PAQUET, Président

Forme sociale : SASU

Ayant son siège social : 2 rue de Fonteny 44 220 COUERON

N° de SIRET : 868 800 343 0006

Titulaire du lot EQUIPEMENTS DES QUAIS DE STATIONS

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché n°2018/25, conclu entre la société GAMA et le Titulaire, portant sur les travaux relatifs au lot Equipements des quais de stations dans le cadre de l'opération BHNS système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire de Grand Angoulême, a été notifié en date du 21 février 2019 pour les montants suivants :

Décomposition du marché HT	
Base : Phase 1 + 2 :	175 244.00 €
PSE : Phase 1 + 2 :	35 209.40 €
Montant du marché HT	210 453.40 €
TVA 20 %	42 090.68 €
Montant du marché TTC	252 544.08 €

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

1/ de diminuer le montant du marché après précisions des prestations à prendre en compte faisant l'objet de l'Ordre de Service N°2 du 11 mars 2019

2/ d'ajouter de nouveaux prix unitaires dans le DQE du marché dont les montants ne font pas augmenter le montant global du marché de l'entreprise titulaire.

3. INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant global du marché de l'entreprise titulaire :

<i>OS N°2 – Diminution du marché HT de : (4.7%)</i>	<i>9 997.80 €</i>
Nouveau montant du marché HT :	
Phase 1 : Base + PSE:	171 036.00 €
Phase 2 : PSE :	29 419.60 €
Nouveau montant du marché HT	200 455.60 €
TVA 20 %	40 091.12 €
Montant du marché TTC	250 546.72 €

Conformément à la notification de l'Ordre de Service N°1, seule la phase N°1 est affermie.

Le montant du marché à prendre en compte est donc le suivant :

Montant du marché affermi HT	171 036.00 €
TVA 20 %	34 207.20 €
Montant du marché TTC	205 243.20 €

4. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai global du marché reste inchangé.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT

L'avenant n°1 est constitué du présent document et de son annexe intitulée comme suit :

Annexe n°1 : Ordre de Service N°2

Annexe n°2 : FIM N°2

Annexe n°3 : DQE de la dernière facturation

Annexe n°4 : Tableau des prix nouveaux

6. CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La titulaire renonce expressément à tous recours, contestation et toutes demandes d'indemnisations quelles qu'elles soient pour les faits objet de la signature du présent avenant.

Fait à Angoulême, le

Le Titulaire mandataire

BOSCHER Signalétique et Image

Titulaire du lot MOB

Le Mandataire

SPL GAMA

agissant au nom et pour le compte de GrandAngoulême